

**VILLE DE SAINTE-ADÈLE
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, le projet de règlement 1314-2021-Z-13 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006.

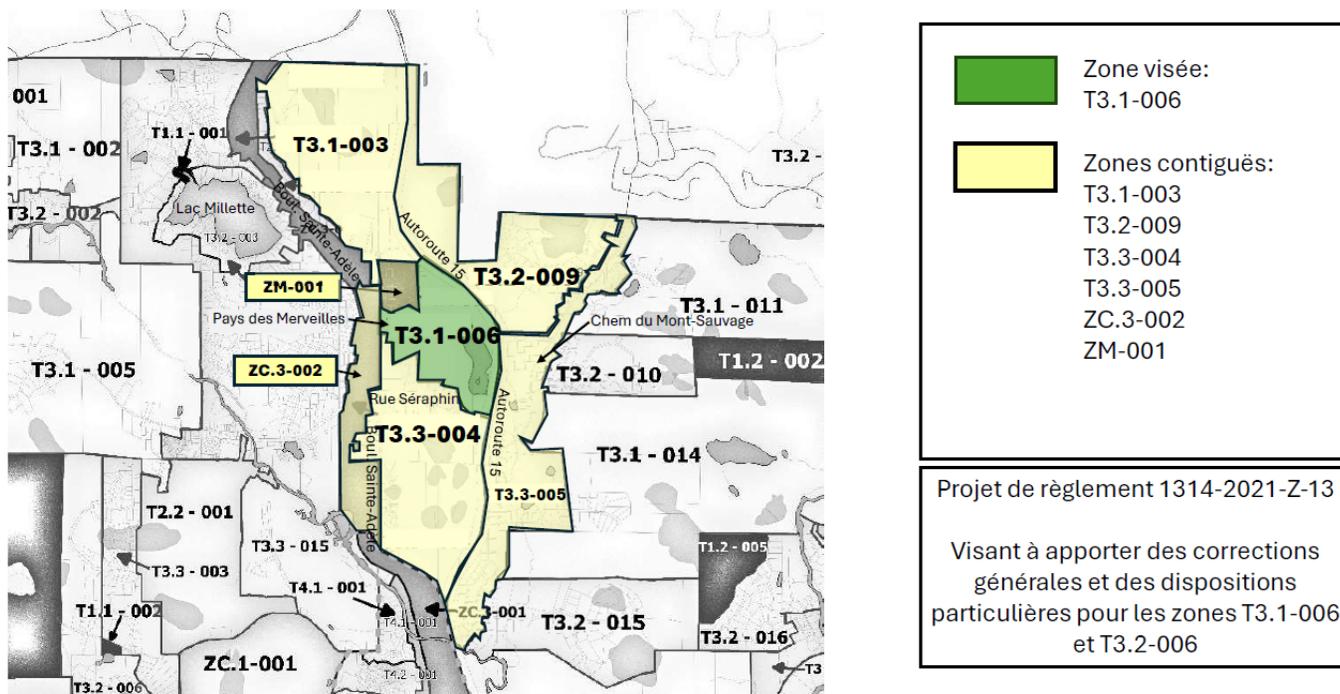
Pour faire suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 11 juin 2024, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'OBJET de ce règlement vise à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006.

Les zones visées sont : T3.1-006

Les zones contiguës sont : ZM-001, 3.1-003, 3.2-009, 3.3-004, 3.3-005, ZC.3-002



	Zone visée: T3.1-006
	Zones contiguës: T3.1-003 T3.2-009 T3.3-004 T3.3-005 ZC.3-002 ZM-001

Projet de règlement 1314-2021-Z-13

Visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006

Ce projet contient deux (2) dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la ville. Toute personne voulant obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 22 mai 2024

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques